



• Recherche service civique pour l'école de Sapois

L'école de Sapois recherche une personne volontaire pour effectuer un service civique au sein de ses classes de maternelle et de cycle 3 (enfants de 3 à 11 ans).

Le Service Civique au sein du ministère de l'Éducation nationale s'adresse à **tous les jeunes de 18 à 25 ans**. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 8 mois environ et débutant entre septembre et décembre jusqu'en juin de la même année scolaire. La mission consiste à contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes au sein de l'école primaire, en accompagnant l'équipe enseignante et l'Atsem dans leurs tâches (mise en place du matériel éducatif, remise en état du matériel et des locaux, encadrer un petit groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant...). Toute personne motivée et intéressée par la mission est invitée à contacter Mme Mougél Céline, directrice de l'école, par mail à ce.0880673@ac-nancy-metz.fr ou par téléphone au 03 29 23 99 45

• Règlementation de la circulation - Fête du schlittage

L'association Les Hattatos organise sa 49^{ème} édition de la Fête du schlittage et vieux métiers de la forêt le **dimanche 6 août 2023** de 9h00 à 20h00. La circulation sera donc modifiée comme suit :

- La circulation des véhicules automobiles et de tous véhicules à moteur sera interdite, dans le sens Haut du Tôt/Menaurupt/Route du Chana sur la VC 10 (route du Haut du Tôt), dans sa portion comprise entre l'intersection de la VC 16 (route du Col) et de la VC1 (route du Chana) à Menaurupt, jusqu'à l'embranchement avec la VC7 (route du Droit).

Cette portion de route demeurera réservée, dans la moitié de sa largeur, au stationnement des véhicules appartenant à l'organisation et aux spectateurs, prioritairement pour les personnes à mobilité réduite.

- La circulation se fera en sens unique : Route du Droit (sur toute la longueur, du carrefour de la route du Haut du Tôt jusqu'au chemin de la Hazelle) et Chemin des Alieux (dans le sens « Maison Pétin » vers la route du Col)

- La circulation des véhicules automobiles et de tous véhicules à moteur sera autorisée sur la VC 1 (route du Chana), dans toute sa longueur, dans le sens Menaurupt - Rochesson mais interdite en sens inverse.

- La vitesse sera limitée à 30km/h dans la traversée du hameau de Menaurupt depuis le panneau « Menaurupt » de la route du Col (VC 16) jusqu'à l'intersection avec la route du Haut du Tôt (VC 10).

- Le stationnement sera interdit route du Col (VC 16), côté numéros impairs du n°15 au n°19.

- Le stationnement sera réservé aux véhicules de l'organisation route du Col (VC 16), côté numéros pairs du n°6 au n°8.

La signalisation correspondante sera mise en place, entretenue et surveillée par l'organisateur de la manifestation.

• Règlementation de la circulation - Marché aux plantes

L'association ASF du Haut du Tôt organise son Marché aux plantes **dimanche 13 août 2023**. La circulation sera donc modifiée comme suit :

- Du vendredi 11 août 2023 à 10h au lundi 14 août 2023 à 12h, le stationnement sera interdit parking de l'Eglise.

- Le dimanche 13 août 2023, de 7h à 20h, la circulation des véhicules automobiles et de tout engin à moteur se fera en sens unique sur les voies suivantes : Route du Mont Saint Etienne (sur toute la longueur de la voie dans le sens carrefour du chemin de Blancafaing vers carrefour avec la route du Grisard), Route du Grisard (du carrefour avec la route du Mont Saint Etienne vers le carrefour avec la route du Haut du Tôt) et Route du Haut du Tôt (du carrefour avec la route du Grisard vers le carrefour avec le chemin de Blancafaing)

- Le stationnement sera également interdit, le dimanche 13 août 2023 de 7h à 20h : Route du Haut du Tôt (de la limite des communes entre Vagney et Sapois jusqu'au n°33B), Route du Grisard dans sa totalité et Route du Mont Saint Etienne, sauf emplacements réservés aux exposants.

La signalisation correspondante sera mise en place, entretenue et surveillée par l'organisateur de la manifestation.

- **Travaux de réfection de voirie**

La société COLAS France va effectuer, du 7 au 9 août sous réserve de la météo, des travaux de réfection de la chaussée (point-à-temps) sur les voies suivantes : chemin du Gueuti, chemin des Tournées et chemin du Faillaire.

- **Demandes d'urbanisme**

Voici les derniers actes d'urbanisme accordés ou refusés par le Préfet des Vosges (les arrêtés sont consultables sur le panneau d'affichage devant la mairie) :

- Permis de construire (abri à matériel de terrassement et travaux publics) *accordé* : REMY Thierry